

Date limite d'engagement est fixée au 1 mars 2020 tout désistement sans certificat médical ne sera pas remboursé

REGLEMENT

Il est nécessaire de vous rappeler l'obligation du respect du code de la route.

Les véhicules doivent être homologués, immatriculés et assurés.

Il est conseillé le port du casque pour les SSV ainsi que le par pierre dorsal pour les quads.

Chaque participant s'engage à se soumettre aux éventuelles directives de l'organisation qui pourrait intervenir.

La randonnée n'est pas une compétition.

Je soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement.

Signature,

Je soussigné déclare renoncer à exercer tout recours contre les organisateurs et

les propriétaires en cas d'accident ou des dommages corporels liés à ma participation, avant ou pendant cette journée, renoncer à

exiger quoi que ce soit contre les organisateurs si la journée ne pouvait pas avoir lieu pour diverses raisons .

Fait à :

le :

signature : (lu et approuvé)

MERCI DE NOUS RETOURNER

le chèque du montant correspondant à votre choix à l'ordre du Quad & ssv du Périgord Blanc

le bulletin d'inscription avec le bulletin du règlement

une enveloppe prés timbrée à votre nom et adresse afin de vous confirmer votre engagement à la rando

les photocopies du permis, carte grise et assurance en cours de validité

à l'adresse suivante :

MR LONGEAUD Bruno
N°850 chemin des vignaux
24380 Vergt

NOM : Prénom :

rando accepté / refusé contrôle papier accepté / refusé contrôle technique accepté / refusé

Merci de présenter le coupon le jour de la rando ainsi que les papiers originaux autrement pas de départ.

N°

